



Reconnaître et soulager les lésions neurologiques et les troubles de l'audition en cas de cancer

Pendant et après leur traitement, les personnes atteintes d'un cancer peuvent souffrir de lésions neurologiques (neuropathie). Elles sont causées par exemple par la chimiothérapie et les médicaments ciblés contre le cancer, plus rarement par la radiothérapie ou une opération chirurgicale. Parfois, c'est la tumeur qui comprime les fibres nerveuses. Si des nerfs sont endommagés, cela se traduit par des troubles sensitifs, des douleurs ou des troubles de l'audition qui peuvent être passagers ou durables.

En particulier les chimiothérapies contenant des sels de platine, des taxanes, des vinca-alcaloïdes ou de l'éribuline peuvent porter atteinte aux nerfs. De même, les médicaments ciblés contre le cancer comme le bortézomib et la thalidomide peuvent avoir cet effet secondaire. Tous les patients ne perçoivent pas les lésions neurologiques de la même manière. Le plus souvent, ce sont des nerfs extérieurs à la moelle osseuse et au cerveau, appelés nerfs périphériques, qui sont atteints. Les symptômes classiques atteignent les mains et les pieds : fourmillements, faiblesse, sensation cotonneuse, engourdissement, ou encore frilosité. Les personnes concernées ont du mal à fermer leurs boutons de chemise ou à écrire. Certaines ont du mal à marcher parce que la sensibilité des pieds fait défaut. D'autres ressentent des douleurs brûlantes ou perçantes. Les nerfs optiques et auditifs sont également des nerfs périphériques. Les personnes sous traitement au cisplatine peuvent dans certains cas subir une perte de l'acuité auditive.

Plus rarement, la neuropathie touche la partie du système nerveux qui commande les viscères et ne peut pas être influencée volontairement. Cela peut se traduire en particulier par une constipation ou des difficultés à uriner. Très rarement, les traitements portent atteinte à ce que l'on appelle le système nerveux central, c'est-à-dire le cerveau ou la moelle osseuse.

Les médecins peuvent-ils agir préventivement ?

La prévention la plus sûre est le choix d'un médicament qui ne porte pas ou peu atteinte aux nerfs. Mais ce n'est pas toujours possible. Le médecin ne peut pas non plus réduire la dose à son gré, en particulier si le traitement vise à stopper l'évolution d'un cancer.

Posez les questions suivantes à votre médecin :

- Quels sont les médicaments envisageables pour mon traitement ? Quels peuvent être leurs effets secondaires neurologiques ?
- Est-il possible de réduire le risque de neuropathie en diminuant la dose ou en choisissant une autre substance ?

- Peut-on, en choisissant une autre substance, réduire le risque de lésions neurologiques ou de troubles de l'audition ?
- Quels sont les effets d'une pause dans le traitement ?
- D'autres traitements portant atteinte aux nerfs sont-ils utilisés en même temps ?

Peut-on éviter les lésions neurologiques ?

Depuis des années, des travaux de recherche portent sur des médicaments susceptibles d'éviter les lésions neurologiques ou de protéger les nerfs. Mais ces substances n'existent pas encore. En cas de risque de neuropathie accru, les spécialistes recommandent aux patients d'avoir une activité physique régulière et de faire des exercices d'équilibre, ceci avant même de commencer la chimiothérapie et au cours de celle-ci. Divers procédés n'ont pas encore un bénéfice et une innocuité avérés. Ceci s'applique en particulier au refroidissement des mains et des pieds pendant la chimiothérapie dans le but d'empêcher les médicaments de porter atteinte aux nerfs.

A qui vous adresser pour des questions spécifiques ?

Si vous constatez que vous avez des symptômes neurologiques, contactez votre oncologue, qui vous enverra consulter un spécialiste en fonction de vos symptômes : pour le diagnostic et le traitement d'une neuropathie ou de lésions du système nerveux central, ce sera un neurologue. Si l'audition est atteinte, on fera appel à un oto-rhino-laryngologiste. En cas de douleurs, vous consulterez un spécialiste de la douleur.

Que peut-on faire contre les lésions neurologiques ?

Si c'est la tumeur qui est à l'origine des troubles, on essaiera d'en diminuer la taille pour soulager la pression qu'elle exerce sur les nerfs. Si les lésions neurologiques sont dues aux médicaments ou aux rayonnements, on s'efforcera surtout de soulager les symptômes. Il y a peu de méthodes dont l'efficacité soit avérée par des études pour soulager les troubles sensitifs, l'engourdissement, la faiblesse musculaire, les troubles de la coordination ou les douleurs.

Quels sont les médicaments utiles ?

Si les nerfs sont très douloureux, vous recevrez des médicaments visant à soulager la douleur. Mais les antalgiques habituels n'agissent pas en cas de neuropathie. Des antidépresseurs peuvent en revanche être efficaces. On utilise aussi des antiépileptiques, plus rarement des opioïdes. En complément, il existe des produits à usage local sous forme de patch ou de gel, mais leur effet est limité.

Si vous prenez d'autres produits, par exemple des compléments vitaminés ou autres compléments alimentaires, parlez-en avec un spécialiste.

Quelles autres méthodes de traitement y a-t-il ?

Contre les troubles neurologiques, les experts recommandent des exercices d'équilibre et de coordination, par exemple se tenir en équilibre sur un pied sur une surface instable (p. ex. un coussin d'équilibre ou une planche d'équilibre). Il peut aussi être utile de travailler la motricité fine des mains et des pieds. Au début, l'entraînement doit avoir lieu sous la direction d'un professionnel. Certaines personnes touchées se sentent soulagées par l'électrothérapie, l'ergothérapie, les bains ou l'acupuncture.

Que peut-on faire soi-même ?

Sur la base de l'expérience acquise, les spécialistes formulent les recommandations suivantes :

- En cas de troubles sensitifs dus au froid, porter des vêtements chauds et éviter les températures extrêmes.
- En cas de perte de la sensibilité à la douleur aux mains et aux pieds, examiner la peau pour détecter toute blessure ou point de pression. Couper les ongles des mains et des pieds avec la plus grande prudence.
- Les personnes qui ont une démarche incertaine, d'où un risque de chutes, doivent porter des chaussures stables et sécuriser leur environnement : attention aux obstacles qui peuvent faire trébucher !
- En cas de difficultés à saisir les objets, une pince de préhension peut être utile.
- En cas de bourdonnements d'oreille (acouphènes), il est conseillé d'observer dans quelles circonstances ceux-ci se renforcent. Evitez le cas échéant les environnements bruyants. Si les acouphènes sont au contraire pénibles dans le silence, essayez de vous détourner l'attention avec de la musique.

Que peut apporter un soutien psychosocial ?

Si les lésions neurologiques ne se résorbent que très lentement, voire pas du tout, cela peut être très pénible pour la personne concernée. Elle est en effet obligée de supporter les symptômes pendant longtemps, peut-être indéfiniment, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour la qualité de vie. Certaines personnes retirent un bénéfice d'un soutien psycho-oncologique pour mieux gérer cette situation.

La Ligue contre le cancer fournit les adresses de services cantonaux et régionaux et de psycho-oncologues pour des consultations par téléphone, par e-mail et en ligne (www.liguecancer.ch/soutien-psycho-oncologique).

Pour plus d'informations ou questions :

- Ligne InfoCancer: 0800 11 88 11, helpline@liguecancer.ch
- www.liguecancer.ch/region
- Médias: media@liguecancer.ch

Cette information a été dûment vérifiée par le Service d'information sur le cancer (KID), le centre allemand de recherche contre le cancer, état au 15.01.2018 (sources KID et Ligue suisse contre le cancer).

Nous remercions le KID pour son aimable autorisation à adapter et utiliser sa documentation en Suisse.

Impressum

Ligue suisse contre le cancer, Effingerstrasse 40, case postale, 3001 Berne, tél. 031 389 91 00 info@liguecancer.ch, www.liguecancer.ch

Cette feuille d'information est disponible à l'adresse www.liguecancer.ch/boutique en français, allemand et italien.

© KID et Ligue suisse contre le cancer, Berne